REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 15 juin 2023

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la cohésion sociale

Premiers effets de la nouvelle politique culturelle cantonale, les organisations professionnelles et les labels musicaux seront désormais soutenus pour leurs activités

Afin de participer à la structuration du milieu culturel dans son ensemble et soutenir le travail de promotion et de diffusion artistique dans le domaine des musiques actuelles, deux nouvelles mesures d'aide sont lancées par le canton.

Dans l'élan de la nouvelle politique culturelle cantonale, deux nouvelles mesures de soutien sont accessibles aux actrices et aux acteurs de la culture. Elles visent d'une part à renforcer la structuration du milieu culturel en soutenant les organisations professionnelles et d'autre part à améliorer les conditions de travail pour tout un pan d'un domaine artistique particulièrement précarisé, les musiques actuelles. Une enveloppe totale de 600'000 francs est à disposition pour les années 2023 et 2024, issue des augmentations budgétaires en faveur de la culture.

Accompagner les organisations professionnelles dans leur rôle de conseil, d'accompagnement et de structuration du milieu culturel

Le premier de ces soutiens s'adresse aux associations faîtières et autres organisations professionnelles. Ces structures jouent, depuis de nombreuses années, un rôle fondamental dans l'amélioration des conditions de travail dans les différents domaines culturels. Ce rôle s'est largement confirmé lors de la pandémie de COVID-19 pendant laquelle les différentes organisations professionnelles ont été des relais hautement engagés et d'une grande efficacité tant pour les pouvoirs publics que pour les actrices et acteurs du milieu.

Reconnaissant leur indispensable travail de terrain, le canton de Genève lance un nouveau dispositif de soutien pour les années 2023 et 2024. Dotée d'un montant annuel de 200'000 francs, cette mesure doit permettre aux organisations concernées de consolider leur activité et d'accompagner la volonté du canton d'œuvrer à l'amélioration des conditions-cadre du milieu culturel.

Aider les labels musicaux, acteurs indispensables des musiques actuelles

Le second soutien vise à augmenter les moyens à disposition d'un ensemble d'actrices et d'acteurs nécessaires au dynamisme des musiques actuelles. En effet, les labels de musique fournissent un travail d'accompagnement essentiel aux artistes par la production d'œuvres sonores et leur promotion dans les réseaux professionnels et auprès du public. L'aide apportée aux labels contribue à la pérennisation de leur savoir-faire et à la professionnalisation de ces structures.

La mise à disposition d'un montant annuel de 100'000 francs pour les années 2023 et 2024 doit permettre aux producteurs de disques et de supports dématérialisés de rémunérer une partie de leur travail, aujourd'hui encore largement bénévole, et de promouvoir ainsi la diffusion et le rayonnement de la scène musicale genevoise. Pour rappel, le canton de Genève, conscient des difficultés de ce milieu, avait intégré les labels musicaux dans le périmètre des entreprises culturelles éligibles à une indemnisation cantonale COVID-Culture. Il s'agissait en effet d'élargir la couverture financière instaurée par les ordonnances fédérales afin de permettre aux labels musicaux présents sur le territoire genevois de survivre. Les nouveaux soutiens ont pour objectif de permettre aux structures éligibles de se projeter sur le long terme.

Les lignes directrices de la politique culturelle cantonale

Pour mémoire, les lignes directrices de la politique culturelle cantonale, adoptées par le Conseil d'Etat fin 2022, fixent quatre missions principales pour l'Etat, parmi lesquelles celle de favoriser une transition durable et sociale dans le domaine de la culture.

Informations pratiques:

Les conditions d'octroi et les délais de dépôt de dossiers sont disponibles sur les pages suivantes du site ge.ch:

- Mesures de soutien aux domaines culturels;
- Mesures de soutien aux organisations professionnelles;
- Mesures de soutien au domaine de la musique.

Pour toute question complémentaire: M. Guillaume Renevey, chargé de communication et d'information, OCCS, DCS, guillaume.renevey@etat.ge.ch, T. 022 546 67 68.